

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Trentième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 16 – 21 juillet 2018

Questions régionalesRapports régionaux

OCEANIE

1. Le présent document a été soumis par le représentant régional de l'Océanie (M. Hugh Robertson, Nouvelle-Zélande)*.

Informations générales

2. Nombre de Parties constituant la région : neuf (Australie, Fidji, Îles Salomon, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie Nouvelle Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu).

Bien qu'ils n'apparaissent pas sur la carte mondiale CITES, la région Océanie compte une forte proportion (47%) et un grand nombre (8) de non membres CITES : les États fédérés de Micronésie, les Îles Cook, les Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Tokelau et Tuvalu. Les Îles Cook et Niue sont des états autogouvernés en libre association avec la Nouvelle-Zélande, et Tokelau est un territoire auto-administré sous la dépendance de la Nouvelle-Zélande. Si la Nouvelle-Zélande intervient en partie dans les affaires étrangères de ces pays, la législation néo-zélandaise ne leur permet pas d'être Parties à la CITES. À l'inverse, les territoires français d'outre-mer que constituent la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, de même que les territoires britanniques, australiens, et américains de la région (p. ex. les Samoa, américaines et l'île Pitcairn) relèvent de la CITES du fait de l'adhésion de leur pays d'appartenance.

Communication avec les Parties de la région depuis l'AC 29 (Genève, juillet 2017)

3. Au lendemain de la 29^e session du Comité pour les animaux, M. Robertson a envoyé un rapport aux membres résumant les principaux résultats touchant l'Océanie. Ce rapport informait ainsi sur :
 - La première application de la procédure simplifiée de l'**Évaluation du mécanisme de l'Étude du commerce important** – aucune espèce d'Océanie incluse – et la prochaine réalisation d'un examen sur les avantages et les inconvénients d'études menées à l'échelle nationale.
 - La première application de l'**Étude du commerce pour les spécimens élevés en captivité ou en ranch** et l'inclusion de la combinaison espèce/pays du bœuf géant *Tridacna crocea*/États fédérés de Micronésie dans la procédure.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- Les résultats de la réunion du groupe de travail sur **les requins et les raies** ; notamment les questions de mise en œuvre suite aux inscriptions lors de la CoP16 et de la CoP17. Le problème d'identification des ailerons de requins frais a été résolu en grande partie à l'aide de l'outil d'identification de la FAO, iSharkfin, et d'autres guides d'identification publiés par PEW entre autres. Les avancées concernant l'identification des ailerons séchés ou transformés sont en cours et font l'objet de tests lors d'atelier dans le monde entier, ainsi l'atelier des **Fidji** en mai 2017 (voir paragraphe 10). Le développement de techniques d'analyses ADN rapides est en cours, mais l'identification sera toujours plus facile à partir d'ailerons, viande ou autres produits frais, sur le lieu de capture/ livraison/ traitement. L'Australie a reçu des remerciements pour avoir rendu disponibles ses ACNP sur les requins sur le site web CITES (portail requins et raies). En outre le Comité pour les animaux, reconnaissant qu'on sait peu de choses sur l'utilisation et le commerce de la viande et autres produits issus des requins et des raies (cartilage, peau, huile), on peut s'attendre à des problèmes avec la traçabilité de ces produits, notamment lorsqu'ils sont associés à des produits similaires d'espèces non inscrites à la CITES, dans de l'huile de foie de requin ou de la farine de poisson par exemple.
 - Le groupe de travail sur **les requins et les raies** s'est penché sur les documents et rapports oraux présentés par 23 Parties (dont l'Australie, les Îles Fidji et la Nouvelle-Zélande) en réponse à la notification CITES n° 2015/027. Le groupe de travail a formulé des recommandations sur : l'élaboration et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable ; la collaboration en cours avec la FAO, la CMS et des organisations régionales de gestion des pêches ; des questions d'identification et de traçabilité, y compris l'extension de l'outil de la FAO, iSharkFin, à l'identification des ailerons séchés ou dépecés ; l'échange de connaissances sur les analyses ADN de produits du requin ; la mise en place de méthodes plus efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer les chances de survie des requins remis à l'eau ; et la communication d'information récentes à étudier à la 29^e session du Comité pour les animaux.
 - Sur les espèces étudiées dans le cadre de l'**Examen périodique des annexes**, quatre marsupiaux et deux passereaux d'Australie étaient les seuls candidats pour la région Océanie.
 - Des discussions hors session avec des Parties importatrices sur la légalité et la durabilité de l'exportation de certains **papillons et coraux** par des Parties de la région Océanie.
4. Une copie de ce rapport a également été envoyée aux représentants de neuf pays d'Océanie qui, à l'époque, n'étaient pas membres de la CITES, et à plusieurs OIG et ONG œuvrant dans la région.
 5. Des responsables CITES d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont commencé à tenir des réunions téléphoniques bi-mensuelles pour traiter de problèmes communs de mise en œuvre.
 6. Les Parties de l'Océanie ont été encouragées à répondre à la Notification 2018/041 sur les requins et les raies, ainsi qu'à la demande d'information de la Commission européenne sur trois espèces indo-pacifiques de concombre de mer / bêche-de-mer du genre *Holothuria*.

Questions pertinentes relatives à la mise en œuvre de la CITES dans la région

7. L'Océanie couvre une vaste étendue de régions principalement tropicales, dominées par le milieu marin. Les risques de commerce de spécimens de faune ou de flore sauvages doivent être perçus dans le contexte de l'éventail habituel des menaces qui pèsent sur l'environnement, notamment la perte d'habitat, les espèces envahissantes, la surexploitation des ressources au niveau national et le changement climatique mondial. Le blanchissement corallien a des effets dramatiques sur les récifs de certaines parties de la région (p. ex. aux Fidji) et la diminution rapide des stocks de certaines espèces marines comme les requins et les raies, les espèces de *Nautilus* et les nombreuses espèces de concombres de mer, sont source de préoccupation. Les ressources marines sont une composante essentielle de la culture et de l'économie locales, ce qui signifie que les questions liées à leur commerce sont d'un intérêt crucial pour les pays de la région. S'il convient de garder à l'esprit le lien entre le commerce et les autres pressions exercées sur les ressources, la CITES n'en a pas moins un rôle important à jouer en ce qui concerne l'utilisation durable et la protection des espèces du milieu marin de cette région.

La région a manifesté un très grand intérêt à la mise en œuvre des inscriptions de requins et de raies aux annexes CITES, entrées en vigueur en septembre 2014, au lendemain de la CoP16, et envers les difficultés rencontrées pour émettre des ACNP concernant des espèces migratrices en présence de très peu de données, sachant que les prises et les exportations de requins ne sont généralement pas enregistrées au niveau de l'espèce. Plusieurs Parties de la région Océanie ont convenu d'utiliser un

modèle régional commun pour établir leurs ACNP sur les requins et les raies en fournissant sous certaines rubriques des données propres au pays, tandis que d'autres rubriques comprendraient déjà des informations propres à la région.

8. Compte tenu de la très faible densité de population rapportée à l'étendue de la zone sous administration et de la taille restreinte des services gouvernementaux, la question des capacités disponibles reste un problème majeur pour les Parties et les non-Parties de la région Océanie. En règle générale, la CITES ne représente qu'une infime partie du vaste ensemble de responsabilités qui incombent à un petit nombre d'agents gouvernementaux en matière d'écologie et de conservation. Il n'est pas rare que seules une ou deux personnes s'occupent de tous les Accords multilatéraux sur l'environnement, et les renouvellements de personnel sont fréquents au sein des services publics restreints des nations insulaires. Certaines Parties affichent de très faibles échanges commerciaux concernant des espèces CITES, si bien que répondre aux demandes d'information de la Convention ne figure pas en tête de leurs priorités ; en outre, communiquer par voie électronique avec les autorités scientifiques et les organes de gestion officiels se révèle parfois difficile, voire impossible, sur le plan technique. La récente inscription aux annexes CITES des espèces de raies et de requins faisant l'objet d'un commerce important a entraîné un regain d'intérêt envers la Convention de la part de nombreuses Parties et organisations régionales ; elle a également donné lieu à une coopération accrue avec des organismes responsables des pêches et de la protection de l'environnement au niveau national et dans l'ensemble de la région.
9. Certains pays de la région Océanie ne se sont toujours pas dotés d'une législation appropriée à l'appui de la mise en œuvre des dispositions CITES tandis que les rôles et responsabilités des autorités scientifiques et des organes de gestion n'ont pas été clairement définis, ce qui entrave l'application de la CITES.

Activités de renforcement des capacités et campagnes de sensibilisation

10. Avec le soutien du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, et avec l'aide du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP) du Pew Charitable Trust, les gouvernements des Îles Fidji et de la Nouvelle-Zélande ont organisé conjointement un atelier régional CITES de renforcement des capacités, à Fidji du 22 au 26 mai 2017. L'atelier couvrait un large éventail de sujets, mais se consacrait plus particulièrement à la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages. Plus de 60 participants sont venus des 17 pays de la région, ainsi que des responsables CITES de Nouvelle-Calédonie et des États-Unis. Des experts de la CITES ou des services de répression, du Secrétariat, d'Interpol, de l'Organisation des douanes d'Océanie et du Ministère néo-zélandais de l'industrie y ont participé. Il y avait un bon assortiment d'Organes de gestion, d'Autorités scientifiques et Autorités policières, aussi les sessions plénières se mêlaient aux sessions où chacun des trois piliers de la CITES se rencontraient entre eux ou conjointement avec les autres piliers pour poursuivre le renforcement des capacités et discuter des questions de préoccupation commune.
11. Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement des Samoa a organisé un atelier national de l'application de la loi, les 27 et 28 février 2018, mettant en lumière la loi de 2018 sur la Protection de la faune marine amendée pour renforcer les mesures de conservation et de gestion des requins et des raies. Plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales et des représentants de communautés y ont participé.
12. Le gouvernement des îles Samoa, avec le soutien des Pew Charitable Trust, Paul G. Allen Philanthropies, Global FinPrint Project et SPREP, a accueilli un symposium ministériel océanien sur les requins les 1^{er} et 2 mars 2018. Dix pays de la région étaient présents en soutien du concept Blue Pacific adopté au Forum des îles du Pacifique en 2017. La déclaration ministérielle à l'issue de la réunion contenait : un appel à l'interdiction d'importer et d'exporter des produits issus de requins, à une meilleure collaboration et au partage d'informations pour assurer un strict respect des mesures de conservation, l'encouragement à la création d'autres sanctuaires de requins, la mise en place de mesures destinées à réduire les prises accessoires létales, le développement de règles de bonnes pratiques pour l'écotourisme et une invitation à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central à être plus active.
13. Le ministère de l'environnement fidjien, avec le soutien du SPREP et du Pew Charitable Trust, a accueilli un atelier national à Suva les 27 et 28 mars 2018. Cet atelier a réuni plusieurs représentants d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, des agents de la communauté de conservation et d'institutions universitaires pour renforcer la collaboration et l'application de la CITES dans tous les secteurs. Les participants ont discuté des défis, des succès et des leçons retenues, et assisté à des sessions de formation pratique sur l'identification des espèces de requins inscrites à la CITES.

14. Le personnel CITES des Îles Solomon a assisté, du 1^{er} au 4 mai 2018, à un atelier de formation à Bogor, Indonésie, sur l'application de nouvelles orientations CITES sur le commerce d'animaux élevés en captivité. Cet atelier était le premier d'une série ciblant les principales régions commercialisant des animaux élevés en captivité, et s'est focalisé sur le commerce de serpents élevés en captivité.
15. Depuis 2010, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont financé et/ou organisé plus d'une douzaine d'ateliers liés à la CITES dans huit pays océanien. En tant que Parties les plus importantes de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande cherchent toujours des moyens efficaces pour soutenir les demandes d'aide de nos collègues d'Océanie. Nous apprécions la hausse des contributions de collègues du SPREP (Programme régional océanien de l'environnement) qui ont été particulièrement actifs dans leur soutien aux délégués des petites nations insulaires dans la préparation et durant la session de la CoP17. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements sincères au personnel du Secrétariat de la CITES pour l'aide apportée aux organisateurs d'ateliers au cours des 8 années où j'ai représenté l'Océanie au Comité pour les animaux, car leur contribution et leur expertise ont été précieuses pour cette région isolée.

Points à l'ordre du jour d'un intérêt particulier pour la région Océanie

16. Les points suivants présentent un intérêt particulier pour les neuf Parties de la région Océanie :
 - Requins et raies
 - Examen périodique des Annexes
 - Travail de la Commission européenne sur les concombres de mer du genre *Holothuria*
 - Inscriptions à l'Annexe III
 - Anguilles
 - Coraux précieux
 - Nomenclature – identification des espèces de coraux CITES
 - Outils de renforcement des capacités et d'identification